

sont aujourd'hui les premiers à réclamer une alliance de la France avec l'ambitieux ministre du roi Guillaume, auquel ils pardonnent tout s'il arrive à constituer, sur les ruines de la Confédération germanique, un puissant Etat de quarante millions d'Allemands. Ils voulaient jadis que la France entantât une grande guerre pour arracher la Pologne à ses oppresseurs. A présent, ils autorisent le successeur de Frédéric II, non-seulement à comprimer à son aise les lambeaux qu'il détient du royaume de Sobieski, mais à traiter de même toutes les autonomies qui l'entourent. L'amour de l'unité leur fait passer l'éponge sur toutes les violations du droit ; il leur fait même oublier le patriotisme, car pour empêcher l'Occident d'être *turtarisé*, ils l'exposeraient à être *germonisé* par l'unification de l'Allemagne. Mais qu'importe ! ce qu'il faut avant tout, c'est élever une muraille contre la Russie. — "Devant cette considération supérieure, s'écrient-ils, doivent disparaître les répugnances traditionnelles, les *scrupules de détail*, les *irrégularités secondaires*. La Prusse est ambitieuse ! Eh bien, tant mieux ! qu'elle devienne forte et grande : l'intérêt commun de l'Europe l'exige !"

Ces profonds politiques, qu'épouvante le fantôme de la Russie, ne se demandent pas ce qui arriverait le jour où l'unité allemande s'allierait avec l'unité slave ?

Entre la peur des uns et l'ambition des autres, que fera la France ? On murmure le mot de frontières naturelles, et certains journaux font entrevoir à la nation une Savoie du Nord pour prix de son concours. Mais si la nation aspire à la restitution de ses frontières

naturelles, ce n'est pas sur la Meuse ou sur le Rhin qu'elle les cherche en ce moment, c'est à l'intérieur ; et le premier des remaniements territoriaux qu'elle désire, c'est celui qui replacerait dans leur géographie naturelle les circonscriptions électorales. Le progrès des institutions est un bien supérieur au profit de la conquête, et d'ailleurs, avec les nouveaux principes que nous avons nous-mêmes inaugurés en Europe, ce n'est pas à la force, mais au seul consentement des populations que nous pourrions devoir leur entrée dans la famille française. Or, comment la Belgique, par exemple, accepterait-elle une destinée qui lui ferait perdre tout ce qu'elle aime et tout ce qui fait sa grandeur morale ? Dans ce bijou de pierre qui sert d'Hôtel de Ville à Louvain, se dresse une emblématique statue aux pieds de laquelle quatre lions couchés protègent quatre écussons portant ces belles devises : Liberté de conscience, — Liberté d'enseignement, — Liberté de la presse, — Liberté de réunion et d'association. Si, dans le palais municipal qu'il habite, M. Haussmann offrait de semblables devises à l'admiration des étrangers, peut-être s'en iraient-ils avec une sympathie secrète ; mais nul écusson de ce genre n'y frappe leurs regards, et la seule impression qu'ils emportent est le souvenir d'une table d'airain où est gravée cette triple inscription : Décret du 17 février, — Procès des Treize, — Dissolution de la Société de Saint-Vincent de Paul. — Comment, rentrés chez eux, n'aimeraient-ils pas mieux la liberté avec ses amertumes que, chez nous, des amertumes sans la liberté ? Henri IV disait finement : "Ce n'est pas le Béarn que je donne à la France ; c'est la France que je donne au Béarn."